

N/REF : 11/06/2026 11H14 C:000039 I:00099
V/REF : AC/C48587
V/Email reçu le Jeudi 11/06/2026 à 11H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SXP

IMMEUBLE : LE ST EXUPERY -SXP
1/3, COURS JEAN JAURES

35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le

18 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 1 COURS JEAN JAURES - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 018631, PORTE N°8631, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : POSE EVACUATION MAL DANS CUISINE

Donneur d'ordre : M. S LESOBRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/06

MIS EEN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DES DEUX SIPHONS MACHINE A LAVER DANS LA CUISINE

CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE, PAS DE NÉCESSITÉ DE LES REMPLACER

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 16/06/26 à 17H26 M. S LESOBRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU	1	51,46
				51,46
		TOTAL H.T.		51,46
		T.V.A. a 10,00%		5,14
		TOTAL T.T.C.En EURO		56,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.